



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 mars 2016 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Annie Lussier et Messieurs les conseillers, Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Sylvain Seyer et Daniel Racette. Était absent Monsieur le conseiller, Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et secrétaire- trésorière, Madame Christine Tremblay était présente la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Adoption du règlement no 2016-274 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux »
 - 8.3 Autorisation aux employés de soutien, à la directrice générale, au directeur général adjoint et à la conseillère municipale, Annie Lussier, de suivre des ateliers de formation au CLD Jardins-de-Napierville
 - 8.4 Autorisation au directeur général adjoint et au conseiller municipal, Daniel Racette pour suivre des formations en gestion municipale à la FQM
 - 8.5 Nomination de l'adjointe administrative
 - 8.6 Prolongation du bail entre la Municipalité de Saint-Édouard et la Société canadienne des Postes
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Approbation de la reddition de comptes pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 11.3 Autorisation pour procéder au fauchage des abords de chemins – Saison 2016
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer
 - 12.2 Commentaires sur le projet de Loi no 56 - Réforme de la Loi sur le lobbyisme concernant les organismes à but non lucratif
 - 12.3 Demande d'appui à la Société canadienne du cancer pour nommer le mois d'avril, Mois de la jonquille
 - 12.4 Demande de droit de passage - La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant
 - 13.2 Avis de motion et dispense de lecture du règlement numéro 2016-275 relatif aux nuisances et à la paix publique
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère, Madame Annie Lussier
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier



16. PÉRIODE DE QUESTIONS
 17. VARIA
 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-03-034 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Claude Poissant	P	Maire :		
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	√
				REJETÉ	

Période de questions du public – Aucune question

Dépôt de la correspondance du mois - Le secrétaire-trésorier adjoint informe le Conseil de la correspondance reçue.

16-03-035 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

16-03-036 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **164 558.03 \$**;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2016-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	A
# 3	Claude Poissant	P	Maire :		
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		
				ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	√
				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
				REJETÉ	

16-03-037 Adoption du règlement no 2016-274 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par règlement la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la tarification pour des services non établis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} février 2015 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2016-274 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'abroger toutes les dispositions de règlements antérieurs ayant trait à la tarification pour l'utilisation de certains services, biens, ou activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;



CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables l'exercice du pouvoir de tarification des Municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le présent règlement soit adopté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-03-038 Autorisation aux employés de soutien, la directrice générale, le directeur général adjoint et la conseillère municipale, Annie Lussier, pour suivre des ateliers de formation au CLD Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la version Office 2000 est passée à 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard accorde une importance à la mise à niveau afin d'augmenter l'efficacité du travail au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Jardins-de-Napierville offrent des ateliers de formation sur les logiciels « Word », « Excel », « PowerPoint » et « Publisher » à prix modiques;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) employés de soutien, la directrice générale, le directeur général adjoint et la conseillère municipale, Annie Lussier, suivront ces formations pour un total de 10 ateliers à 90 \$ par personne, taxes en sus;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** les trois (3) employés de soutien, la directrice générale, le directeur général adjoint et la conseillère municipale, Annie Lussier, à suivre ces ateliers de formations au coût total de 1080 \$ taxes en sus, **QUE** les frais encourus leur soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-03-039 Autorisation au Directeur général adjoint et au conseiller municipal, Daniel Racette, pour suivre des formations en gestion municipale à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard doit mieux s'outiller au niveau de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint et le conseiller municipal, Daniel Racette, doivent suivre de la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un (1) cours de formation adaptés aux besoins des formations du Directeur général adjoint et du conseiller municipale, Daniel Racette, intitulés : « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le Directeur général adjoint et le conseiller municipal, Daniel Racette, à suivre ce cours de formations au coût de 650 \$ taxes non inclus, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

16-03-040 Engagement permanent – Adjointe administrative

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-149 concernant l'embauche de madame Carla Furtado au poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;



II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE CONFIRMER** l'engagement permanent de madame Carla Furtado au poste d'adjointe administrative.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

16-03-041 Prolongation de bail entre la Municipalité de Saint-Édouard et la Société canadiennes des postes

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une offre de location datée du 20^e jour de décembre 2001 et d'un avis d'exercice d'option daté du 15 mai 2006 et d'un renouvellement de bail daté du 14 juillet 2011, le Locateur a loué au **Locataire** de l'édifice une superficie locative totale de cinquante-quatre point trente-cinq (54.35) mètre carées (les « **Locaux** »), portant l'adresse civique du 405-C, montée Lussier, Saint-Édouard, dans la province de Québec (le « **Bail** »);

CONSIDÉRANT QUE les parties à la présente ont convenu de conclure cette prolongation de bail (la « **Prolongation de Bail** ») pour une durée additionnelle;

CONSÉQUEMMENT en contrepartie des conventions stipulées aux présentes le Locateur loue par les présentes lesdits Locaux au Locataire pour une durée de cinq (5) ans commençant le premier (1^{er}) jour de avril 2017 et se terminant le trente-et-unième (31^e) jour de mars 2022 selon les termes et conditions ci-après stipulés;

LE LOCATAIRE paiera au Locateur, sous réserve des dispositions de ce bail, par chèque ou dépôt direct lorsque disponible, à l'institution bancaire et au compte désignés à l'Annexe « A » ci-jointe, ou à toute autre institution bancaire au Canada désignée par le Locateur de temps à autre, en monnaie légale du Canada, la somme de :

- Douze mille cinq cent dollars (12 400.00 \$) pour la période commençant le premier (1^{er}) jour de avril 2017 et se terminant le trente-et-unième (31^e) jour de mars 2022, basé sur un taux approximatif de deux cent vingt-cinq dollars et trente-neuf cents (225.39\$) par mètre carré, payable par versements mensuels le dernier jour de chaque mois pendant la durée du bail;

Les montants mentionnés ci-haut comme étant collectivement (le « **Loyer brut** »);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à signer le bail entre la Municipalité de Saint-Édouard et la Société canadienne des Postes.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette mentionne que les enseignes lumineuses de sorties de secours ont été installées.
- Monsieur Racette informe également que des thermostats WIFI ont été installés au centre communautaire afin de contrôler à distance la température et éviter le déplacement des employés des travaux publics les soirs et les fins de semaine.
- Monsieur Racette mentionne que la moitié de l'expertise du toit a été faite. La seconde partie de l'inspection permettra de déterminer ces éléments en détails. Elle se fera lorsque la température sera d'au moins 10 degrés Celsius. Un rapport sera émis rapidement.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Monsieur Gaétan Boulerice mentionne que l'affichage du poste Pompier temps partiel 24 h est maintenant terminé. Le processus d'entrevue sera la semaine prochaine. Un seul candidat a suscité un intérêt.
- Monsieur Boulerice mentionne que l'analyse est en cours quant à l'achat d'un véhicule d'officier.



Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Aucune mention

Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant

Voici les priorités qui seront appliquées pour la période 2015-2016

- Volet sécurité routière
 - Opération alcool
 - Opération vitesse
 - Opération piétons
 - Opération zone scolaire
- Volet parrainage
 - Patrouilles stratégiques
 - Implication dans le milieu
 - Cadets dans la saison estivale (sensibilisation)
 - Rencontres saisonnières avec le comité de sécurité publique
- Volet prévention
 - Démantèlement des cultures et sensibilisation auprès de la clientèle cible (stupéfiants)
 - Prévention au niveau des parcs de la Municipalité (vandalisme)
 - Prévention au niveau des installations municipales (vols)
 - Prévention au niveau de l'école

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que le directeur général adjoint c'était bien préparé avec les employés des travaux publics et du déneigement quant à la tempête annoncée. Heureusement, la tempête n'a pas eu lieu et qu'il faudrait voir à l'ouverture du centre communautaire en cas d'urgence pour héberger les gens si nécessaire.

16-03-042 Approbation de la reddition de comptes pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 41 593,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015.

ATTENDU QUE, les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE, la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un auditeur indépendant externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la municipalité de Saint-Édouard informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-03-043 Autorisation pour procéder au fauchage des abords de chemins – Saison 2016

CONSIDÉRANT QUE les végétaux et les herbes poussent sur les abords de chemins en saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la coupe de végétaux permet un meilleur écoulement de l'eau et une meilleure visibilité des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter le règlement sur les nuisances ;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 26,5 kilomètres de chemin et de fossés à faucher;

CONSIDÉRANT QU'un extra de 150 \$ sera chargé pour le nettoyage du fossé (2 côtés) à côté de la caserne au 405D, montée Lussier sur environ 80 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le fauchage des abords de chemins pour l'année 2016 à la Compagnie André Paris Inc. au coût de 3 895 \$ avant taxes **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer

- Monsieur Seyer informe que trois (3) démissions ont été données au comité des Loisirs.
- Il informe également qu'un visionnement de film sera offert aux enfants, le 31 mars prochain, au coût de 2 \$. Popcorn, chocolat et jus seront également offerts lors de cette activité qui aura lieu au centre communautaire.
- Il mentionne que le souper spaghetti de Sourire sans fin aura lieu le 1^{er} avril prochain au centre communautaire. Le but du souper est de ramasser des fonds.
- Le comité des Loisirs a reçu une lettre concernant la demande de subvention de la patinoire et elle est positive. Une réunion aura lieu le 18 mars avec tous les intervenants afin de planifier la suite dans ce projet.

16-03-044 Commentaires sur le projet de Loi no 56 – Réforme de la Loi sur le lobbyisme concernant les organismes à but non lucratif

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif issus d'initiatives citoyennes, les clubs sportifs et organismes culturels jouent un rôle majeur dans la vie démocratique et contribuent par leurs activités au bien-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a soutenu et continue d'appuyer le travail des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE des liens étroits entre les organismes à but non lucratif, l'administration municipale et les membres du conseil municipal favorisent une vie citoyenne et collective saine pour la réalisation de projets qui bénéficient à l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 56 (Loi sur la transparence en matière de lobbyisme), qui vise notamment à assujettir les organismes à but non lucratif aux règles encadrant les activités de lobbyisme, assimile malheureusement les activités de ces organismes à la poursuite d'intérêts privés;

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes prévus dans le projet de loi imposeront un fardeau administratif extrêmement lourd aux bénévoles et aux organismes à but non lucratif et pourraient avoir pour conséquence de les exposer à des sanctions pénales, de réduire l'accès à leurs élus et d'affaiblir leur capacité d'intervention et de représentation et celle des citoyens bénévoles qui y sont impliqués;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la loi actuellement en vigueur prévoient déjà l'obligation pour toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'un organisme à but non lucratif à s'inscrire au registre des lobbyistes;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Édouard demande au gouvernement québécois et à la ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, madame Rita De Santis, de ne pas étendre l'application des règles sur le lobbyisme aux organismes à but non lucratif, de tenir compte des préoccupations exprimées par les représentants de ces organismes et de s'assurer qu'aucune règle ne vienne affaiblir la capacité de ces organismes de réaliser leur mission et de participer à la vie citoyenne; **DE** transmettre, pour appui, copie de la présente résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à monsieur Pierre Moreau, ministre responsable de la région de la Montérégie, au député, monsieur Stéphane Billette, ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

16-03-045 Demande d'appui à la Société canadienne du cancer pour nommer le mois d'avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'appui de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE DÉCRÉTER** le mois d'avril, Mois de la Jonquille **ET QUE** la Municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-03-046 Demande de droit de passage - La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le 1000 km et La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie seront de passage dans la municipalité le samedi 18 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Saint-Édouard en fait partie ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes du 1000 km et de La Boucle sur nos routes prévu dans le tracé déposé. **QUE** la municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les barrières nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire **QUE** la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant

➤ Absent



No de résolution
ou annotation

16-03-047 Avis de motion et dispense de lecture du règlement numéro 2016-275 relatif aux nuisances et à la paix publique

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier à l'effet qu'à une séance subséquente, le conseil considérera l'adoption avec dispense de lecture, d'un nouveau règlement numéro 2016-275 relatif aux nuisances et à la paix publique, et ce, conformément à la loi; **QUE** dispense de lecture soit faite lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère, Madame Annie Lussier

- Madame Annie Lussier mentionne que l'échange des 500 livres est fait.
- Des trousseaux éducatives destinées aux aînés sont arrivées à la bibliothèque.
- Un sondage a été fait par la responsable de la bibliothèque. Elle le présentera à la directrice générale. Le but est de promouvoir des activités, recruter des bénévoles, etc.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

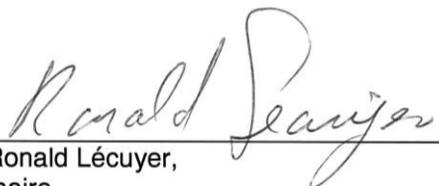
Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère,
Madame Annie Lussier

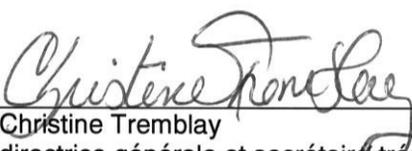
- Madame Lussier mentionne que l'échéancier du site Internet sera probablement respecté et que le site sera en ligne à la mi-avril.

16-03-048 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20 h 58.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
maire


Christine Tremblay
directrice générale et secrétaire-trésorière